

# Nos morts

Autor(en): **H.B.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **85 (1934)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.04.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## NOS MORTS.

† M. le D<sup>r</sup> **J. Kunz-Brunner, chimiste, à Bâle.**

Le 24 août est mort, à Bâle, âgé de presque 80 ans, un des plus fidèles membres de la Société forestière suisse, un des plus anciens aussi, M. le D<sup>r</sup> *Johannes Kunz-Brunner*, chimiste, à Bâle. Descendant d'une famille originaire du Toggenbourg (St-Gall), il fut, durant de nombreuses années, chef de la fabrique badoise d'aniline et de soude, à Ludwigshafen sur le Rhin.

Amant passionné de la nature, le défunt avait un vrai culte pour la forêt; depuis très longtemps, il assistait régulièrement aux réunions annuelles de notre société.

Devenu propriétaire, par héritage, de quelques petits lopins forestiers, dans une région du Toggenbourg, où la propriété est fortement parcellée, M. Kunz fit preuve du plus vif intérêt pour ses bois. Il réussit à arrondir sa propriété et à constituer deux mas boisés dont l'un, grand de 9 ha, au Lochwald, au dessus de Brunnadern, résulte de la réunion de 30 parcelles distinctes. — Aussitôt devenu propriétaire, ce forestier de race s'appliqua à traiter ses forêts de façon scientifique. Très versé dans la littérature forestière, toujours à l'affût des progrès de la science sylvicole, ce chimiste devint un maître dans l'art d'éduquer une forêt. Que ne voilà-t-il pas un exemple aussi réjouissant que rare !

Entré en contact avec plusieurs forestiers, en particulier avec M. *H. Biolley*, M. Kunz ne tarda pas à étudier la méthode expérimentale du contrôle, dont l'idée maîtresse le conquit entièrement. Devenu contrôliste, il s'appliqua, durant 30 ans, à façonner ses forêts suivant les idées chères à M. Biolley. Inventaire intégral tous les six ans; calcul de l'accroissement, opérations culturales *ad hoc*, ainsi faisant, M. Kunz a réussi à créer — suivant l'expression de l'inspecteur forestier de l'arrondissement — une « perle » digne d'être visitée et imitée, non seulement par des propriétaires particuliers, mais aussi par des forestiers.

Dans le monde des propriétaires forestiers privés, où sévit encore trop la routine et l'incompréhension du traitement des boisés, quel bel exemple que celui de M. Kunz ! On se plaît à espérer qu'il sera suivi. Et aussi — comme l'a écrit M. l'inspecteur forestier U. Reich — que les successeurs du défunt conservent pieusement le joyau forestier ainsi créé !

Nous avons eu le privilège, l'an dernier, de passer une soirée dans la compagnie du vénérable M. Kunz, et de deviser foresterie avec lui. Quel plaisir ce me fut ! Aussi la nouvelle de son décès m'a-t-elle fort chagriné. Homme distingué et bon que la forêt avait littéralement conquis, il part laissant parmi les forestiers suisses un souvenir hautement réconfortant.

H. B.